

Catalogue ENSV

Dates / Code EPICEA

voir site ENSV

<http://www.ensv.fr/formations/format-ion-continue>

Durée : 3 jours

Lieu : Ecole nationale des services vétérinaires (ENSV) – Marcy l’Etoile

Public :

Agents des services déconcentrés chargés des inspections Protection Animale toutes espèces confondues : inspecteurs et cadres SPA.

Organismes pressentis pour intervenir :

- DGAI,
- Institut de recherche,
- Universitaire,
- DDPP.

Responsable pédagogique :

Geneviève CASCHETTA, ENSV-FVI

Inscriptions :

ENSV-FVI

1, avenue Bourgelat

FR-69280 MARCY L’ETOILE

formco@vetagro-sup.fr

télécopie +33 (0)4-78-87-25-48

Prix d’inscription : 680 €

Les agents effectuant des missions pour le compte du ministère chargé de l’agriculture bénéficient de la gratuité pour cette formation.

Commanditaire : ministère chargé de l’agriculture.

Gérer la protection animale au quotidien en services déconcentrés

Contexte :

Si la réglementation européenne n'a pas évolué et n'a pas vocation à évoluer à priori tout de suite en matière de protection animale, le bien-être animal devient un enjeu croissant en France :

- plan d'actions national 2016-2020 en faveur du bien-être animal annoncé par le ministre en charge de l'agriculture en avril 2016,
- pression croissante de l'UE en vue d'une meilleure application de la réglementation européenne existante,
- pression croissante des associations de protection des animaux et le nombre de plaintes qui augmentent.

Le périmètre de cette formation concerne les animaux de rente, de compagnie et de loisir (élevage et particuliers), mais **ne traite pas des cas de maltraitance** animale (objet d'une autre formation).

Objectif général :

Gérer la protection animale **au quotidien** en services déconcentrés dans le cadre des nouvelles attentes sociétales.

Objectifs pédagogiques :

- Cerner les enjeux des attentes sociétales en matière de PA ;
- Se positionner en tant qu'agent du MAA sur le thème PA ;
- Approfondir les raisons techniques, politiques et scientifiques à l'origine de la réglementation ;
- Gérer les différentes missions confiées aux DDPP au titre de la PA en prenant en compte le plan national 2016-2020 en faveur du bien-être animal, notamment en matière d'inspections programmées.

Contenu :

- Bases réglementaires (actualisation) ;
- Justification technico-scientifique de la réglementation ;
- Comportement animal et prise en compte du bien-être animal ;
- Missions des DDPP ;
- Les attentes sociétales.

Méthodes pédagogiques : exposés, retours d'expérience à partir d'exemples pratiques.